



Prisonniers Sans
Frontières

**Rapport intermédiaire
sur la mise en œuvre du projet IEDDH**

**« Défense et accompagnement des mineurs en conflit
avec la loi en République du Niger »**

Rapport des activités au Niger de Grandir Dignement
et Prisonniers Sans Frontières –
Année 2016

Avant-propos.....	4
I. Résumé du projet	5
II. Organisation des parties prenantes du projet.....	7
1. Organigramme de Grandir Dignement Niger au 15/11/2016 :	7
2. Organigramme de Prisonniers Sans Frontières Niger au 15/11/2016 :.....	8
III. Déroulement du projet	9
1. Activités effectuées entre le janvier et novembre 2016.....	9
a. Activité 1 : Interventions au sein de 6 établissements pénitentiaires	9
b. Activité 2 : Dispositif de mesures alternatives à la détention	31
c. Activité 3 : Plaidoyer, sensibilisation et renforcement des compétences	33
2. Liens avec les résultats attendus	37

Avant-propos

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de l'association Grandir Dignement et ne peut aucunement être considéré comme reflétant les points de vue de l'Union européenne.

I. Résumé du projet

Intitulé du projet	Défense et accompagnement des mineurs en conflit avec la loi en République du Niger
Objectifs	<p>Contribuer au respect des droits fondamentaux des enfants, à la promotion d'un État de Droit et au renforcement du rôle des organisations de la société civile œuvrant en faveur des Droits Humains.</p> <p>Plus spécifiquement, l'objectif de l'action est de renforcer la protection et l'accompagnement des personnes mineures en conflit avec la loi de la République du Niger.</p>
Durée du projet	Janvier 2016 – fin décembre 2017
Public bénéficiaire	Enfants en conflit avec la loi
Lieu(x) de l'action	Niamey – Zinder – Maradi - Birni N'Gaouré - Tillabéri - Say
Nom du demandeur	Grandir Dignement
Nom du codemandeur	Prisonniers Sans Frontières

Au terme de cette première année, nous sommes en mesure de dire qu'un projet destiné spécialement aux enfants en conflit avec la loi est en train d'être mis en œuvre par Grandir Dignement et Prisonniers Sans Frontières.

Ce projet est structuré en 3 axes principaux, tous entrepris dès la première année du projet :

➤ Les interventions en milieu pénitentiaire :

Dans les 6 établissements pénitentiaires (EP) des localités de Birni N'Gaouré, Maradi, Niamey, Say, Tillabéry et Zinder. Ceci concerne environ 180 mineur(e)s en détention au Niger.

➤ La promotion et la mise en œuvre des mesures alternatives à la détention :

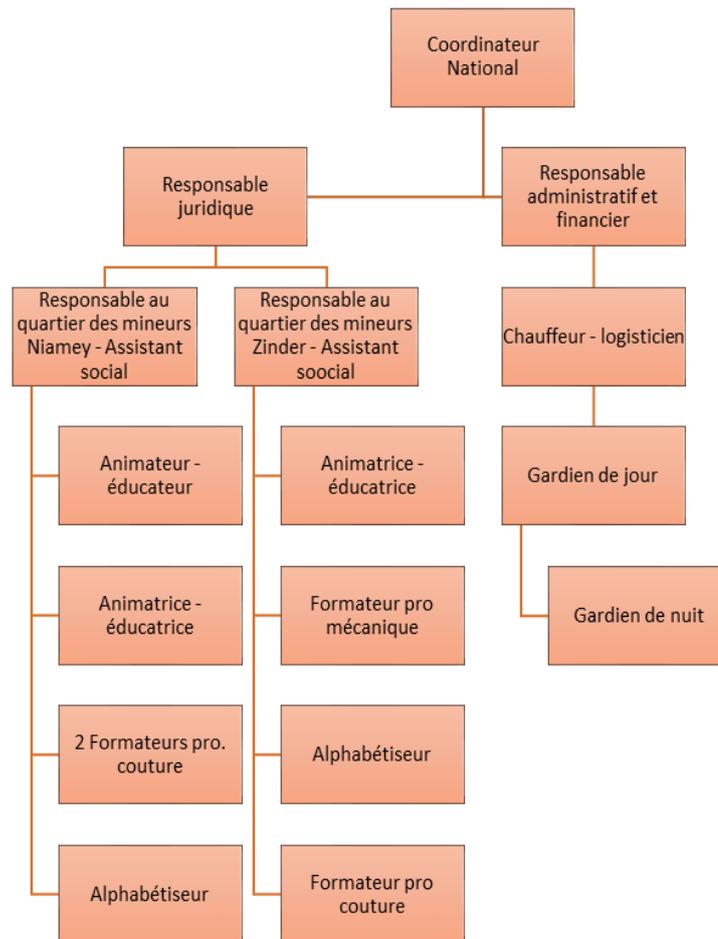
En cours de mise en place du service des mesures alternatives à la détention, ce qui doit permettre le lancement effectif de la mesure pour la deuxième année du projet.

➤ Le plaidoyer institutionnel et de masse :

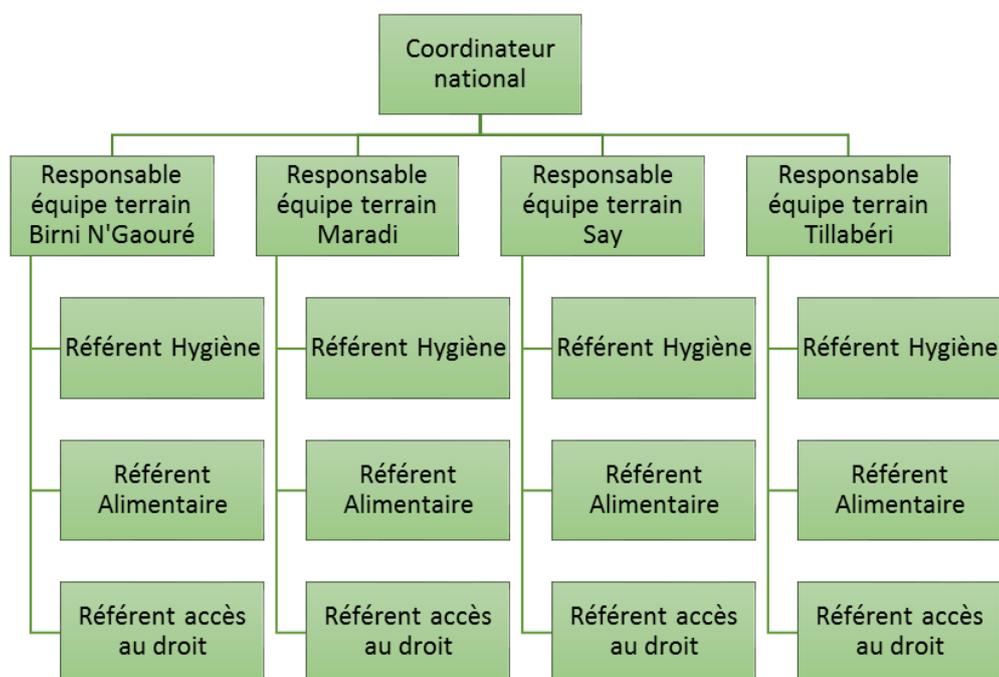
Plusieurs réunions et plaidoyers auprès des plus hauts responsables du Ministère de la Justice et d'autres corps de l'Etat nigérien ont eu lieu. Un séminaire regroupant les cadres de l'administration pénitentiaire, le personnel de Prisonniers Sans Frontières et de Grandir Dignement a été organisé. Il a permis à divers intervenants de sensibiliser les participants sur la singularité de la situation des mineurs en détention. Une journée d'animation au quartier des mineurs de la Maison d'arrêt de Niamey a été effectuée en présence de nombreux partenaires étatiques et société civile.

II. Organisation des parties prenantes du projet

1. Organigramme de Grandir Dignement Niger au 15/11/2016 :



2. Organigramme de Prisonniers Sans Frontières Niger au 15/11/2016 :



III. Déroulement du projet

1. Activités effectuées entre le janvier et novembre 2016

a. Activité 1 : Interventions au sein de 6 établissements pénitentiaires

Activité 1.1 : *Effectuer des séances d'échange régulières entre le Ministère de la Justice et les autres acteurs Ministérielles : santé, population, éducation nationale, intérieur.*

De nombreuses réunions ont été tenues avec différents représentants des ministères concernés, directement ou indirectement, par la cause des mineurs incarcérés. Il est apparu que les différents interlocuteurs rencontrés sont souvent en manque d'information sur la situation réelle de ces jeunes, notre présence a donc permis de réactualiser leurs connaissances et les sensibiliser sur un besoin urgent d'améliorer les conditions et débloquer les principales problématiques observées :

- **9 mars 2016** : réunion avec le Coordonnateur du PAJED. Etaient présents : le Coordonnateur du PAJED, le Coordinateur national PRSF ; Administrateur de Grandir Dignement, Responsable juridique et plaidoyer de Grandir Dignement. **(4 personnes présentes)**

Contenu : présentation simultanée des structures/ projet et réflexion autour de l'ANAJJ et une meilleure prise en charge judiciaire des mineurs au Niger.

- **9 mars 2016** : audience avec Madame la Directrice Générale de l'Administration, de la Sécurité Pénitentiaire et de la Réinsertion. Etaient présents : la Directrice ; le Coordinateur national PRSF ; Administrateur de Grandir Dignement, Responsable juridique et plaidoyer de Grandir Dignement. **(4 personnes présentes)**

Contenu : présentation de l'action IEDDH menée par GD et PRSF et demande d'autorisation pour intervenir au quartier des mineurs et quartier des femmes/filles à Niamey.

- **11 mars 2016** : audience avec Madame la Directrice Générale de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant. Etaient présents : Madame la Directrice, le Coordinateur national PRSF ; Administrateur de Grandir Dignement, Responsable juridique et plaidoyer de Grandir Dignement ; **(4 personnes présentes)**

Contenu : présentation de l'action IEDDH menée par GD et PRSF et demande de clarification du rôle du Ministère de la promotion de la femme et protection de l'enfant et de l'éventuelle collaboration dans un dispositif de réinsertion : présentation des SEJUP

- **12 avril 2016** : audience avec Madame l'Experte Technique Internationale (ETI) en fonction au Ministère de la Justice. Etaient présents : l'ETI, le Coordinateur national et le Responsable juridique et plaidoyer de Grandir Dignement. **(3 personnes présentes)**

Contenu : présentation de l'action IEDDH menée par GD et PRSF et demande de clarification sur la position du Ministère de la justice dans sa volonté de réduire la détention provisoire, ceci en lien avec la Politique Nationale Judiciaire Juvénile (PNJJ).

- **19 avril 2016** : audience avec Monsieur le Directeur de la réinsertion. Etaient présents : le Directeur, le Coordinateur national et le Responsable juridique et plaidoyer de Grandir Dignement ; **(3 personnes présentes)**

Contenu : présentation de l'action IEDDH menée par GD et PRSF et demande de clarification sur les mécanismes déjà mis en place par la direction de la réinsertion en vue d'éviter la récurrence des mineurs une fois libérés. Présentation par le Directeur de la Plateforme des acteurs intervenant en milieu carcéral (non-effective à la date de la réunion).

- **19 avril 2016** : audience avec Monsieur le Directeur de l'Action sociale. Etaient présents : le Directeur, le Coordinateur national et le Responsable juridique et plaidoyer de Grandir Dignement ; **(3 personnes présentes)**

Contenu : présentation de l'action IEDDH menée par GD et PRSF et demande de clarification sur les services sociaux œuvrant dans les TGI et les maisons d'arrêt du Niger.

- **19 avril 2016** : audience avec Monsieur le Directeur de la protection judiciaire juvénile. Etaient présents : le Directeur, le Coordinateur national et le Responsable juridique et plaidoyer de Grandir Dignement. **(3 personnes présentes)**

Contenu : présentation de l'action IEDDH menée par GD et PRSF et demande de clarification des actions menées dans le cadre de la PNJJ. Evocation de la volonté de Grandir Dignement de promouvoir et mettre en œuvre des mesures alternatives à la détention des mineurs.

- **21 avril 2016** : audience avec Madame la Directrice Régionale de la Protection de l'Enfance (DRPE). Etaient présents : la Directrice ; le Coordinateur national et le Responsable juridique et plaidoyer de Grandir Dignement ; **(3 personnes présentes)**

Contenu : présentation de l'action IEDDH menée par GD et PRSF et demande de clarification sur l'action des SEJUP, notamment en milieu carcéral. Proposition de collaboration dans le domaine éducatif pour une meilleure synergie des actions.

- **27 avril 2016** : audience avec Monsieur le Directeur de la protection judiciaire juvénile. Etaient présents : le Directeur, le Coordinateur national et le Responsable juridique et plaidoyer de Grandir Dignement ; **(3 personnes présentes)**

Contenu : retour sur le projet de Grandir Dignement de mettre en œuvre des mesures alternatives à la détention. Rappel par le DPJJ de l'importance d'inscrire ces mesures dans un cadre légal et officiellement reconnu.

- **28 avril 2016** : audience avec le Ministre de la Justice /Garde de Seaux : étaient présents : Mr le Ministre, Mme la secrétaire générale, 2 conseillers Techniques, la Directrice Générale de l'Administration Pénitentiaire et de la Sécurité, La Directrice Générale des Droits de l'Homme ; Mr le Directeur de la protection Juvénile Judiciaire, le Coordinateur national et le Responsable juridique et plaidoyer de Grandir Dignement ; **(8 personnes présentes)**

Contenu : présentation de l'action IEDDH menée par GD et PRSF. Retour sur les grandes problématiques constatées dans la justice des mineurs au Niger : longue détention pour les mineurs présumés liés à Boko Haram ; absence de défense des mineurs en raison des tensions entre l'Etat nigérien et l'Ordre des Avocats, mettant en péril le fonctionnement de l'ANAJJ ; surpopulation carcérale au quartier des mineurs de Niamey ; manque de mesures alternatives à la détention pour les mineurs et absence de solutions pour les juges.

- **13 juin 2016** : réunion avec représentants de la Direction régionale de la protection de l'enfance (DRPE). Etaient présents : une divisionnaire à la DRPE, une agente de la DRPE, le Coordinateur national et le Responsable juridique et plaidoyer de Grandir Dignement ; **(4 personnes présentes)**.

Contenu : préparation technique et logistique de la Journée mondiale de l'enfant africain au quartier des mineurs de l'EP Niamey.

- **28 juillet 2016**, signature du Protocole avec le Ministère de la justice, PRSF et GD au cabinet de la Secrétaire Générale : étaient présents : Mme la secrétaire générale, le Directeur de la Protection Juvénile Judiciaire, le coordinateur de PRSF, le Coordinateur national et le Responsable juridique et plaidoyer de Grandir Dignement ; **(5 personnes présentes)**

- **26 septembre 2016** : au sortir du séminaire de formation « défense et accompagnement des mineurs en conflit en république du Niger », une autre audience au cabinet du Ministre de la Justice/ Garde de Sceaux : étaient présents Mr le Ministre, Mr le Directeur de Cabinet du Ministre, Mme la Directrice Générale des Droits de l'Homme, le Directeur de la Protection Juvénile et Judiciaire, les Responsables Pays –PRSF, le Coordinateur de PRSF, le Coordinateur et le Responsable de Plaidoyer GD. Points sur le séminaire, échanges sur la situation carcérale des mineurs et surtout ceux présumés terroristes et observations des engagements pris aux fins d'une bonne collaboration ; etc. (9 personnes présentes)
- **10 octobre 2016** : réunion de présentation du projet PEMO en présence de Madame la Directrice régionale de la protection de l'enfant. Le projet PEMO a comme approche de faire collaborer directement ou indirectement plusieurs acteurs dépendants de différents ministères (Ministère de la Justice ; Ministère de la Protection de l'Enfant et Promotion de la Femme ; Ministère de l'Intérieur) (9 personnes présentes).
- **2 novembre 2016** : réunion avec des psychiatres de l'hôpital public de Niamey. Recherche d'une solution pour garantir la réalisation des expertises psychiatriques lorsqu'une telle demande est formulée par les juges des mineurs. L'enjeu est d'éviter un ralentissement de l'instruction des juges lorsqu'ils font une telle demande.

Ces échanges ont permis notamment à Grandir Dignement et Prisonniers Sans Frontières de revenir sur ces problématiques avec les différentes personnalités rencontrées :

- Longue détention sans jugement des mineur(e)s présumé(e)s en lien avec un groupe terroriste. **73** jeunes en détention (72 garçons et 1 fille) pour la majorité depuis plus de deux ans.
- Absence d'avocat et d'assistance judiciaire pour les mineur(e)s détenu(e)s suite au refus de l'Ordre des avocats de participer à l'Agence Nationale d'Assistance Judiciaire et Juridique (ANAJJ).
- Surpopulation carcérale au quartier des mineurs de la Maison d'arrêt de Niamey : quartier avec une capacité d'accueil de 40 personnes, accueillant en septembre 2016 plus de 100 jeunes. Surpopulation également au quartier des femmes dudit établissement, avec une soixantaine de détenues dont deux filles mineures.
- L'élaboration et la conclusion du Protocole de collaboration entre le Ministère de la Justice, Grandir Dignement et Prisonniers Sans Frontières.

Activité 1.2: «Concevoir des activités communes interministérielles visant à améliorer les conditions de détention des mineurs»

L'approche interministérielle semble nécessaire pour surmonter les difficultés liées à la détention des mineurs et plus globalement à la délinquance juvénile. Ainsi, nous avons noté dans nos interventions une communication limitée entre le Ministère de la promotion de la femme et la protection de l'enfant et le Ministère de la Justice. Pour tenter de remédier à ce manque d'échanges, des réunions et événements ont été organisés, le rappel de l'importance de solliciter des représentants du Ministère de la Justice a aussi été exprimé à l'attention de l'Unicef dans certaines réunions portant sur le quartier des mineurs (secteur à mi-chemin entre la sphère judiciaire et la sphère sociale). Voici un détail des différentes activités communes, pas nécessairement de l'initiative d'une des entités affiliées au projet présent, mais permettant de nouer un lien de confiance et porteur de collaborations pour la suite de l'action :

- **19 mai 2016** : réunion avec des représentants de la Direction régionale de la protection de l'enfance (DRPE) pour mieux coordonner les activités de chaque intervenant. Cette réunion a rassemblé une Divisionnaire et deux agents de la DRPE, la Responsable volet urgence de l'Unicef, la Chargé de projet COOPI, le Coordinateur national et le Responsable juridique et plaidoyer de Grandir Dignement.
- **le 13 juin 2016** : préparation technique et logistique de la célébration de la journée de l'enfant africain au quartier de mineurs de Niamey à l'initiative de Grandir Dignement et en collaboration avec la DRPE.
- **le 16 juin 2016** : la célébration de la journée de l'enfant africain au quartier de mineurs de Niamey à l'initiative de Grandir Dignement et en lien étroit avec le Ministère de la Justice, le Ministère de la Promotion de la femme et de la Protection de l'Enfant via la DRPE, l'Unicef, Ministère de l'intérieur /l'Administration Pénitentiaire et autres partenaires ;
- **19 juillet 2016** : Participation à l'atelier d'installation du Comité National chargé de l'application du Travail d'Intérêt Général (TIG) dans les juridictions pour Mineurs ;
- **Du 28 au 29 juillet 2016** ; participation au séminaire de formation sur le thème : l'enfant dans le terrorisme et la criminalité transnationale organisée : les défis pour le Niger organisé par le Ministère de la justice à l'attention des Juges de mineurs, des Travailleurs Sociaux des juridictions de mineurs et de la société civile intervenant dans les Etablissements Pénitentiaires ; etc...
- **12 août 2016**, participation à la journée d'informations et de sensibilisations des acteurs de la société civile organisée par la Direction de la réinsertion sur l'application du TIG dans les juridictions pour mineurs ;

- **2 novembre 2016** : réunion avec des psychiatres de l'hôpital public de Niamey. L'enjeu est de trouver une solution pérenne pour éviter un ralentissement lors de l'instruction l'instruction des juges lorsqu'ils font une demande d'expertise psychiatrique.

Activité 1.3 : Effectuer un appui alimentaire repas amélioré 1 à 2 fois/semaine ; respect des engagements pris lors du séminaire ; programme nutritionnel pour les jeunes malnutris.

➤ Aide nutritionnelle : 1 à 2 repas améliorés par semaine

Dans chaque établissement concerné par l'action, il existe un contexte différent sur le plan alimentaire. Toutefois, l'alimentation est qualifiable d'insatisfaisante dans le système pénitentiaire nigérien. Ceci justifie donc une aide nutritionnelle ad hoc apportée par des intervenants externes dans l'intérêt supérieur des mineurs et le respect de leur dignité humaine.

Dans les 6 EP ciblés par l'action un programme alimentaire adapté au contexte a été mis en place. Plusieurs facteurs d'adaptation ont été retenus pour mettre en place un programme efficace sans remettre en cause le rôle de l'Etat :

- Nombre de mineur(e)s détenu(e)s dans l'établissement pénitentiaire ;
- Quantité, intensité et variété des repas distribués par l'administration
- Nombre de structures approvisionnant les jeunes en alimentation ;

A noter qu'une session portant sur l'alimentation dans le contexte carcéral s'est tenue durant le séminaire de septembre 2016. A cette occasion, des informations clés ont été apportées aux membres de l'administration présents (Régisseurs et infirmiers-majors) et aux travailleurs/bénévoles membres des entités affiliées à l'action présente, notamment sur la nécessité d'une alimentation équilibrée et variée, en particulier pour des adolescents en plein développement. Ce temps a également été l'occasion de revenir sur le calcul de l'indice de masse corporelle (IMC) qui doit permettre d'identifier rapidement et simplement les personnes en situation de sous-nutrition.

Dans chacun des EP de Birni N'Gaouré, Maradi, Say et Tillabéri :

- Pour cette activité spécifique, un animateur s'est également engagé à partir du début du mois d'août à mettre en œuvre un appui alimentaire en concertation avec les mineurs concernés.

- Les actions ont jusque-là consisté à apporter aux mineurs (effectif en moyenne de 35 mineurs) deux fois par semaine soit à 18 reprises entre le 1er août et le 18 novembre des repas améliorés ou des compléments alimentaires (plats de riz au gras, riz et haricots, compléments de viande, d'huile, farine de manioc, sardines, apport de condiments divers) mais aussi à distribuer des fruits et des laitages.
- Dans la prison de Maradi, l'appui alimentaire est actuellement structuré de la façon suivante tous les mercredis, plat de pâtes alimentaires garni d'œufs ou de poisson et de sauce, tous les samedis, un yaourt et des fruits tous les dimanches.
- A ce jour, il n'a pas été possible de permettre aux mineurs de préparer eux-mêmes quelques repas, car cela suppose l'accord des autorités et l'acquisition de divers ustensiles de cuisine ainsi que l'installation de foyers.
- A ce jour aucun mineur n'a été signalé comme présentant des carences nutritionnelles particulières.

Dans l'EP de Niamey :

- **62** repas améliorés ont été distribués entre le 17 mai et le 18 novembre 2016 aux personnes mineures (effectif de 90 mineurs en moyenne sur la période indiquée). Ce qui représente 2 repas par semaine jusqu'au mois de juillet puis 3 repas par semaine à partir de juillet. Ces repas sont composés tour à tour de :
 - riz à la sauce ;
 - riz aux haricots ;
 - dambou (couscous au moringa).
- Une formule de repas spéciale a été mise en place pendant la période du Ramadan au mois de juin (lait ; viande ; farine de manioc, sardines...) pour compenser leur jeun journalier, sans que cela provoque de discriminations pour les jeunes ne célébrant pas cette période.

Dans l'EP de Zinder :

- **28** repas améliorés ont été distribués pour la Maison d'arrêt de Zinder entre le 1^{er} août et le 18 novembre 2016 aux personnes mineures (effectif de 30 mineurs en moyenne sur la période indiquée). Ce qui représente 2 repas par semaine depuis le mois d'août 2016. Ces repas sont composés tour à tour de :
 - Pâte alimentaire
 - riz aux haricots, au gras
 - sardines
 - viande

Activité 1.4 Effectuer un appui médical :

Prévention des risques sanitaires et des maladies transmissibles ;

Le 16 juin 2016 : lors de la célébration de la journée mondiale de l'Enfant africain au quartier de mineurs de Niamey, les scouts de Niamey (sollicités par Grandir Dignement) ont organisé des scénettes devant les jeunes mineurs détenus. L'une des scénettes portaient sur les risques sanitaires et les maladies transmissibles (risques du VIH/Sida).

A l'EP Niamey, depuis avril 2016, il y a eu :

20 séances de causeries éducatives (débat) ont été organisés par les travailleurs sociaux de GD sur les maladies contagieuses, les risques relatifs à l'utilisation collective de matériels tranchants (lames, rasoirs et autres), les risques liés aux tatouages ; la consommation de produits psychotropes/addictifs.

A l'EP Zinder, depuis août 2016, à fréquence d'une ou deux fois par semaine, il s'est tenu **10** séances de causerie éducatives sur l'hygiène (débat) :

- Les conséquences des tatouages sur la santé ;
- Les conséquences de la consommation des stupéfiants sur l'homme et le son développement;
- Les méfaits de la cigarette sur le corps humain ;

Amélioration de l'hygiène des lieux et des détenus ;

Le milieu carcéral étant par définition un milieu de proximité et de stagnation d'un public, il est souvent extrêmement difficile de maintenir des conditions hygiéniques et sanitaires satisfaisantes. Toutefois, cet objectif n'est pas superflu puisqu'il permet d'éviter de nombreuses maladies et plus simplement de garantir la dignité humaine des personnes en détention. Ce constat est encore plus vrai pour les mineurs qui sont vulnérables et sujets à de nombreuses maladies. L'amélioration de l'hygiène est également un processus éducatif qui doit permettre d'inculquer aux jeunes une discipline dans leur intérêt supérieur et dans le sens de leur développement. Toutes les activités et sensibilisations liées à l'hygiène ont donc autant des visées préventives qu'éducatives. Nous avons noté durant les interventions un accueil très respectueux et consciencieux des jeunes sur les enjeux de l'hygiène. L'apport en matériel combiné à des sensibilisations a dès lors eu des effets très positifs dans les différents établissements concernés par l'action.

Cet apport est également un signal envoyé à l'administration : dès lors que des moyens sont donnés aux détenus pour maintenir leur environnement sain, ceux-ci saisissent l'opportunité et s'investissent dans la réhabilitation de leur quartier.

- A l'EP de Niamey, depuis avril 2016, le quartier des mineurs a été doté en matériel et produits d'hygiène et d'assainissement :

- 3 brosses ;
- 20 balais ;
- 3 têtes de loup ;
- 3 boîtes de coton hygiénique ;
- 200 sachets de détergent ;
- 8 cartons de savons de toilette

- A l'EP de Zinder, depuis avril 2016, ont été distribués :

- 1 bidon de savon liquide ;
- 2 balais ;
- 2 têtes de loup ;
- 2 serpillères ;
- 50 sachets de détergent ;
- 4 cartons de savons de toilette

Deux fois par semaine, dans chacun des deux EP, munis du matériel présenté ci-dessus, les jeunes nettoient l'ensemble de leur quartier encadrés par les travailleurs sociaux de Grandir Dignement. Cette activité a pour objectif de progressivement les responsabiliser et leur faire prendre conscience de l'intérêt de vivre dans un environnement propre et sain.

- **Le 16 juin 2016**, lors de la célébration de la journée mondiale de l'Enfant africain au quartier de mineurs de Niamey, un concours s'est tenu pour récompenser les occupants du dortoir le plus propre. A cette occasion des représentants du Ministère de la justice (Directeur de la réinsertion et Direction de l'action sociale), de la Brigade des Mineurs, du Gouvernorat de Niamey, du Ministère de la promotion de la femme et protection de l'enfant, de l'Unicef, du CICR, de Save The Children, de l'Association Nationale de Défense des Droits de l'Homme, de COOPI et de Solthis ont été invités à visiter les dortoirs pour désigner les vainqueurs.

Cet événement fut une grande réussite et très apprécié des mineurs, qui se sont sentis valorisés grâce à leurs efforts pour rendre leurs dortoirs propres et présentables.

- **Le 2 novembre 2016**, Grandir Dignement s'est rendu à l'hôpital public de Niamey afin de rencontrer les médecins de l'unité psychiatrique. La rencontre s'est conclue par l'identification du besoin urgent de mettre en place une convention interministérielle précise sur l'accès aux soins des personnes en détention, et notamment des personnes mineures. La possibilité accordée aux juges d'instruction de demander des expertises psychologiques ou psychiatriques n'est actuellement pas rendu possible en

raison de l'absence d'une convention validée par les plus hautes instances qui clarifieraient les obligations de chacun.

Activités d'animations sur le thème de la santé ;

- Dans l'EP de Niamey il y a eu :

33 sensibilisations entre le 29 avril et le 18 novembre 2016, sur l'hygiène corporelle, vestimentaire, et l'assainissement du cadre de vie. Groupes de 18 jeunes en moyenne.

- Dans l'EP Zinder, il y a eu :

16 séances de sensibilisation sur le thème de l'hygiène et de la santé (conduites addictives, danger de la drogue, importance de l'hygiène vestimentaire et corporelle...).

- Dans chacun des EP de Birni N'Gaouré, Maradi, Say et Tillabéri :

- Un animateur a été désigné et s'est engagé par une lettre-accord à mettre en œuvre auprès des mineurs de façon régulière (deux fois par semaine soit selon les établissements 18 à 20 interventions du 1er août au 18 novembre) des activités de sensibilisation à l'hygiène individuelle (lavage des mains, hygiène corporelle, hygiène alimentaire) et collective (entretien des cellules et des cours, des douches et des latrines).
- Des produits d'hygiène, des cartons de savons, d'OMO, des bidons d'eau de javel, détergents, désinfectants, ont été fournis en complément de la dotation de l'administration pénitentiaire, ainsi que du matériel de nettoyage (balais, seaux, balais brosse, serpillères).
- Des kits d'hygiène personnelle ont été distribués à l'issue de chaque séance de sensibilisation.
- Des séances de sensibilisation aux mesures de prévention des maladies, à l'intérêt du sport et au danger des addictions à la drogue ou au tabac.
- Les mineurs se sont volontiers associés à ces activités et sont sensibles à l'amélioration de leurs conditions de vie et de leur environnement que celles-ci permettent.

Permanences hebdomadaires d'un médecin et collaboration avec les infirmiers & les hôpitaux.

Dans l'EP de Niamey :

Il n'y a pas eu de permanences hebdomadaires d'un médecin durant la première phase du projet proposée par Grandir Dignement en raison de la venue bi-trimestrielle d'un médecin sollicité par la Direction Régionale de la Protection de l'Enfance, et d'une bonne collaboration avec l'infirmier-major de l'établissement. Pour ces raisons, dans une exigence d'adaptation, nous avons donc réajusté

l'intervention sur la prise en charge de soins d'urgence ou technique difficilement gérable par l'administration, ainsi que par la prévention de maladies en renforçant l'hygiène. Le travail en bonne collaboration avec le médecin chef de l'unité psychiatrique de l'hôpital public de Niamey, a facilité l'octroi de plusieurs expertises médicales/psychiatriques demandées durant l'instruction des juges des mineurs. Ainsi, en lien avec la problématique de la santé, certaines personnes mineures ayant dépassé plus de 10 mois de détention préventive ont bénéficié de l'expertise médicale (1 mineur) et psychiatrique (3 mineurs) pour leur libération grâce aux efforts de l'équipe terrain. D'autres ont bénéficié des soins appropriés via la prise en charge des frais médicaux, de consultation et d'examen (3 mineurs : fracture au bras ; infection urinaire ; lésion au genou).

Par ailleurs, les travailleurs sociaux de Grandir Dignement organisent quotidiennement le suivi des jeunes malades vers l'infirmier de l'EP. Ce suivi permet de mieux prévenir des complications médicales et de réagir à temps.

Dans l'EP de Zinder :

La récente intervention de l'équipe terrain de Grandir Dignement au quartier des mineurs de Zinder (août 2016) n'a pas permis encore une intervention d'un médecin. L'étape actuelle consiste à déterminer si la présence d'un médecin externe au service de l'administration pénitentiaire est nécessaire ou si les services de santé déjà présents répondent correctement aux besoins médicaux des mineurs.

Dans les EP de Birni N'Gaouré, Maradi, Say et Tillabéri :

Les consultations et les soins de base sont assurés par un infirmier major en principe présent chaque jour. En cas de besoin, les mineurs peuvent être conduits au Centre de Santé Intégré ou à l'hôpital.

Activité 1.5 effectuer une présence éducative (établissement Niamey et Zinder) :

L'action prévoyait la présence d'un travailleur social 6 jours/7. Autant à Niamey qu'à Zinder des travailleurs sociaux interviennent au quotidien auprès des mineurs en détention aux quartiers des mineurs et des femmes (présences des filles mineures). Des équipes pluridisciplinaires ont été mises en place pour mieux répondre aux besoins des jeunes et à leur vulnérabilité. Ainsi, dans l'EP de Niamey : 2 salariés sont présents 5 jours/7 et une animatrice est présente 3 jours/7. Les jeunes bénéficient donc de la présence de travailleurs sociaux le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, soit 5 jours/7. Dans l'EP de Zinder : 2 salariés sont présents 5 jours/7. Ainsi, les jeunes bénéficient de la présence de travailleurs sociaux le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, soit 5 jours/7. Toutefois, une réflexion est en cours pour atteindre l'intervention 6 jours/7 conformément à ce qui avait été prévu en réaménageant le temps de travail des salariés. Ex : un salarié travaillerait de lundi à vendredi, et l'autre de mardi à samedi.

Les équipes ont mis en place un cadre éducatif dans les EP de Niamey et Zinder pour 100% des mineurs en détention. Dans ce cadre, il est prévu un entretien d'accueil à chaque arrivée d'un mineur en détention. Depuis le début des interventions, l'ensemble des jeunes en détention dans les deux établissements pénitentiaires ont été auditionnés lors d'entretiens individuels. Ces entretiens ont permis aux travailleurs sociaux de mieux leur expliquer leurs interventions et de comprendre les besoins des jeunes. Les différents appuis ont pu être mis en place grâce aux retours et avis des jeunes. Dans ce sens, il apparaît que les mineurs ont été acteurs de leur propre assistance. Les visites à domiciles et entretiens familiaux ont également été menés entre avril 2016 et le 18 novembre 2016. Dans certains cas, les jeunes se sont confiés aux travailleurs sociaux sur la présence à Niamey de membres de leur famille alors qu'ils ne l'avaient pas notifié au juge les questionnant initialement. Dans cet esprit, le travail des équipes terrains à Niamey et Zinder, fut également de recréer un lien de confiance entre eux et la justice, afin que leur perception de la justice évolue vers plus de confiance et moins de défiance. Néanmoins, concernant les jeunes détenus à Niamey présumés en lien avec un groupe terroriste, les visites à domicile et entretien avec la famille ont été quasiment inexistantes en raison de l'éloignement du foyer familial (région de Diffa).

Les activités suivantes ont précisément été menées :

Animations socio-culturelles

En vue de créer un climat de détente et d'éducation pour les mineurs incarcérés, plusieurs activités sportives et récréatives sont mises en place dans les 2 EP. En effet, au cours d'une semaine, au moins 3 séances d'éducation physique sont organisées notamment des jeux de football et de handball. Des jeux de cartes, de ludo et des dames sont organisés selon la base d'un planning d'activités hebdomadaire. Aux heures creuses, un poste téléviseur et des accessoires d'animations ont été placés à Niamey comme à Zinder pour l'épanouissement des mineurs incarcérés.

En détail, voici le résumé des activités qui ont été proposées :

Dans l'EP de Niamey, depuis le mois d'avril 2016 et jusqu'au 18 novembre 2016, il y a eu :

- **65** séances d'animation sportive (football ; EPS par groupes ; Handball...) concernant en cumulé 1058 jeunes et en moyenne des groupes de 22 jeunes. La période du ramadan a entraîné un arrêt des animations sportives dans l'intérêt supérieur des mineurs et de leur intégrité physique.
- **37** séances d'animation socioculturelles (djembé/percussion ; chants ; cours de langues nigériennes...) concernant en cumulé 511 jeunes et en moyenne des groupes de 18 jeunes.

- **57** séances de jeux calmes (jeux de société ; jeux de carte ; lido...) concernant en cumulé 781 mineurs et en moyenne des groupes de 18 jeunes.
- Matériel ludique distribué et utilisé par les mineurs sous la supervision des travailleurs sociaux :
 - 1 télévision et 1 lecteur DVD (permettant des activités éducatives et des temps calmes – le contenu visionné est scrupuleusement contrôlé par les travailleurs sociaux pour éviter que les jeunes visionnent des contenus inadaptés à leur âge ou violents) ;
 - 3 rallonges (raison logistique) ;
 - 10 CD-DVD (contenu varié : éducatif ; documentaire animalier ; sportif...)
 - 2 ballons de football ;
 - 1 pompe à air pour regonfler les ballons ;
 - 4 jeux de ludo ;
 - 3 jeux de damier ;
 - 4 jeux de carte ;
 - 2 maracas ;
 - 2 djembés.

Dans l'EP de Zinder, depuis le mois d'août 2016 et jusqu'au 18 novembre 2016, il y a eu :

- **24** séances d'animation socioculturelles.
- Matériel ludique distribué et utilisé par les mineurs sous la supervision des travailleurs sociaux :
 - 1 télévision (permettant des activités éducatives et des temps calmes – le contenu visionné est scrupuleusement contrôlé par les travailleurs sociaux pour éviter que les jeunes visionnent des contenus inadaptés à leur âge ou violents) ;
 - 1 table pour protéger la télévision (raison logistique) ;
 - 2 jeux de ludo ;
 - 2 jeux de damier ;
 - 2 jeux de carte ;
 - 2 djembés.

Au sein des établissements à plus petits effectifs (Birni N'Gaouré, Say, Tillabéri et Maradi), des budgets d'activité continuent comme par le passé d'être alloués aux équipes bénévoles de Prisonniers Sans Frontières qui restent très présentes auprès de l'ensemble des personnes détenues, et en particulier auprès des mineurs dans le cadre de cette action. En effet, la pérennité de leur présence est un gage d'efficacité, la première de leurs préoccupations étant d'être à l'écoute des détenus et de leurs besoins. Lorsque les conditions de sécurité le permettent, les bénévoles de PRSF animent avec des mineur(e)s des jardins maraîchers qui à la fois permettent de lutter contre l'oisiveté, de donner une formation et de fournir des légumes pour améliorer l'alimentation.

Suivi éducatif individuel

Conception d'un outil de suivi éducatif individuel en lien avec les juges des mineurs et les membres du service social du tribunal : Le « formulaire de préparation à la réinsertion » a été rempli pour 100% des jeunes du quartier des mineurs de la Maison d'arrêt de Niamey. Il est en cours de remplissage dans la Maison d'arrêt de Zinder.

Dans l'EP de Niamey, depuis le mois d'avril 2016, il y a eu :

- le « formulaire de préparation à la réinsertion » qui a été complété pour 100% des mineurs détenus présents ;
- **41** séances de causeries éducatives (débat ; échange sur des questions de moralité...) concernant en cumulé 773 jeunes et en moyenne des groupes de 20 jeunes.
- **Plus de 300** entretiens individuels en cumulé (difficulté de quantifier correctement étant donné le contexte de ces entretiens et la quantité et valeur des entretiens informels) depuis fin avril 2016. Ces entretiens ont lieu à différents moments : à l'arrivée du jeune en détention, lors de sollicitations venant d'eux-mêmes, durant des moments informels où le jeune se sent en confiance pour se confier, lors de problèmes médicaux, avant et après la venue de la famille...
A noter que tous les mineur(e)s présent(e)s sans exception ont été entretenus plusieurs fois.

Dans l'EP de Zinder, depuis le début du mois d'août 2016, il y a eu :

- **12** séances de causeries éducatives (avec 25 jeunes à chaque fois) sur 6 thèmes différents :
 - Les droits de l'enfant ;
 - L'histoire et la raison d'existence/intervention de Grandir Dignement au Niger ;
 - le patriotisme au Niger ;
 - La non-violence dans la société ;
 - Les devoirs de l'enfant vis-à-vis de ses parents (1^{ère} session) ;
 - Le respect de l'autre ;
 - Les devoirs de l'enfant vis-à-vis de ses parents (2^{ème} session)
- **Plus de 200** entretiens individuels en cumulé (difficulté de quantifier correctement étant donné le contexte de ces entretiens et la quantité et valeur des entretiens informels) depuis début août 2016. Ces entretiens ont lieu à différents moments : à l'arrivée du jeune en détention, lors de sollicitations venant d'eux-mêmes, durant des moments informels où le jeune se sent en confiance pour se confier, lors de problèmes médicaux, avant et après la venue de la famille...
A noter que tous les mineur(e)s présent(e)s sans exception ont été entretenus plusieurs fois.

Accès au droit

Le lien de collaboration étroit entre les juges des mineurs et les assistants sociaux de Grandir Dignement ont permis dans l'intérêt de la justice et surtout du mineur, un suivi individualisé sur le plan judiciaire. Les travailleurs sociaux présents tant dans l'EP Niamey que dans l'EP Zinder, sont présents aux côtés des mineurs détenus dans leurs questionnements et appréhensions face aux problématiques procédurales. Le responsable juridique et plaider de Grandir Dignement est en soutien des équipes de terrain lorsque celles-ci sont face à des difficultés de compréhension sur le terrain juridique.

Le **27 octobre 2016**, Grandir Dignement a rencontré l'avocat Maître Fabi pour comprendre dans quelle mesure les avocats de Niamey pourraient très rapidement reprendre leur mission d'assistance judiciaire gratuite auprès des mineurs en prise avec la justice.

Pour l'EP Niamey, entre le 14 avril et le 18 novembre 2016, il y a eu :

- **55** réparations aux audiences et temps d'explication sur la situation judiciaire du jeune et ses issues possibles ;

A noter que **37** demandes de liberté provisoire ont été introduites par le greffe de l'Administration Pénitentiaire et suivies par l'Assistant Social GD (ceci est juste mentionné à titre d'information étant donné que ce n'est pas une activité de l'association, les demandes de liberté provisoire étant un droit individuel).

Pour l'EP Zinder, entre début août et le 21 novembre 2016, il y a eu :

- **9** préparations aux audiences et temps d'explication sur la situation judiciaire du jeune et ses issues possibles ;

Grandir Dignement a également créé un outil « état nominatif » qui recense tous les mineurs en détention selon leur situation (mineurs en détention préventive ; en détention présumés liés à un groupe terroriste ; condamnés après décision judiciaire ; libérés). Cet outil (un fichier Excel composé de différents tableaux dynamiques) est en expérimentation, en cas de résultats satisfaisants il sera présenté aux juges pour une appropriation durant la deuxième année du projet. Il doit permettre de suivre de façon méthodique et rapide la situation de l'ensemble des jeunes détenus et éviter les cas de détention allant au-delà du plafond de la détention provisoire délimité légalement.

A noter que depuis le début de l'intervention de Grandir Dignement, ce sont **50** personnes mineures détenues de droit commun qui ont retrouvé leur liberté dont **9** à Zinder.

Par ailleurs, Grandir Dignement plaide régulièrement pour un meilleur accès au droit pour les mineurs qui étaient présumés liés à un groupe terroriste, ceci lors de plusieurs rencontres avec des autorités publiques :

- **9 mars 2016** : audience avec Madame la Directrice Générale de l'Administration, de la Sécurité Pénitentiaire et de la Réinsertion.
- **6 avril 2016** : audience avec Monsieur le Doyen des juges d'instruction au TGI de Niamey et membre du Pôle d'instruction antiterroriste.
- **19 avril 2016** : audience avec Monsieur le Directeur de la réinsertion.
- **19 avril 2016** : audience avec Monsieur le Directeur de la protection judiciaire juvénile.
- **28 avril 2016** : audience au cabinet du Ministre de la Justice /Garde de Seaux
- **19 septembre 2016** : plaidoyer lors du discours de lancement du séminaire de Monsieur le cofondateur de Grandir Dignement, en faveur d'une accélération du traitement des dossiers de ce public et de l'urgence d'une réflexion sur leur réinsertion, (discours filmé et diffusé sur la télévision nationale du Niger).
- **26 septembre 2016** : audience au cabinet du Ministre de la Justice /Garde de Seaux
- **29 septembre 2016** : audience avec le Juge d'instruction du Pôle antiterroriste. Echange sur les avancées judiciaires concernant les jeunes et les blocages dans la phase d'instruction.
- **3 et 10 novembre 2016** : réunions d'information avec des représentants d'Unicef pour comprendre le dispositif en préparation concernant l'éventuelle libération prochaine des jeunes présumés liés à un groupe terroriste.

Dans chacun des EP de Birni N'Gaouré, Maradi, Say et Tillabéri :

Il nous est apparu opportun de confier à un animateur particulier la responsabilité d'intervenir auprès des mineurs, de leurs familles mais aussi auprès des autorités pénitentiaires et des magistrats pour améliorer les conditions de l'accès au droit des mineurs. Il s'est avéré en effet que des démarches entreprises auprès des familles permettaient de recueillir des renseignements sociaux et familiaux utiles et de les transmettre aux juges des mineurs. Ces démarches sont d'autant plus utiles que les juges des mineurs des villes concernées par l'intervention de PRSF ne disposent que de très peu de personnels liés aux services sociaux. Dans un certain nombre de situations, les animateurs ont pu assister les mineurs lors de leur comparution devant les magistrats.

Plus précisément, les activités suivantes ont été mises en œuvre :

- Causeries une à deux fois par semaine avec les mineurs sur différentes infractions (vol, vol à main armée, viol, trafic ou usage de stupéfiants) ;
- Causerie avec des parents de mineurs détenus ;

- Démarches de présentation auprès du juge des mineurs et (ou) du procureur de la république ;
- Déplacements dans différents villages pour rencontrer les parents de mineurs détenus ;
- Accompagnement et assistance de mineurs lors des audiences de jugement. A l'une de ces occasions 4 mineurs ont été remis en liberté ;
- Un mineur « remis à parents » par le juge a été raccompagné chez ces derniers.

Médiation familiale & orientation post-carcérale

Le rôle de la famille dans le processus de réinsertion sociale du mineur est à qualifier de cruciale. Pour cette raison, Grandir Dignement s'efforce, sous réserve de l'autorisation du juge des mineurs, de rencontrer les familles et d'évaluer avec elle les solutions d'avenir pour leur enfant. Dans certains cas, la parenthèse de la délinquance du mineur s'explique par une situation familiale précaire. Dans ces cas, l'intervention auprès de la famille doit permettre une prise de conscience salvatrice des responsables légaux : re-responsabiliser les membres de la cellule familiale, lui redonner son cadre mêlant autorité et bienveillance, pour in fine extirper l'enfant de ses travers et lui redonner goût à la vie en société.

Dans les cas où le mineur est isolé et sans famille à proximité, la situation est communiquée au juge et au service social du tribunal.

Pour l'EP Niamey, entre fin avril 2016 et le 18 novembre 2016, il y a eu :

- **47** visites à domicile de l'assistant social de Grandir Dignement et médiations familiales.

Pour l'EP Zinder, entre début août 2016 et le 18 novembre 2016, il y a eu :

- **40** visites à domicile de l'assistant social de Grandir Dignement et médiations familiales.

Accompagnement de la vie quotidienne

Les travailleurs sociaux de Grandir Dignement ont été aux côtés des jeunes durant **156** jours entre le 7 avril 2016 et le 18 novembre 2016 dans l'EP de Niamey et durant **70** jours entre le 1^{er} août 2016 et le 21 novembre 2016 dans l'EP de Zinder. Cette forte présence a permis de construire un profond lien de confiance entre les travailleurs sociaux et les jeunes. Ceci a grandement simplifié les contacts et les médiations avec la famille des jeunes concernés.

En étant présent 8 heures par jour aux côtés des jeunes, les travailleurs sociaux sur le terrain ont un regard complet et précis sur le quotidien des jeunes et peuvent ainsi les aider à mieux organiser leur journée. Dans ce sens, depuis le début des interventions :

- **35** plannings hebdomadaires ont été conçus et mis en œuvre dans l'EP Niamey, pour permettre aux jeunes d'avoir un cadre clair et éducatif.
- **11** plannings hebdomadaires ont pu être élaborés et suivis sur le terrain pour l'EP Zinder.

Ces plannings sont une garantie de diversité des activités et animations socioéducatives. Ils permettent également des temps de repos pour permettre aux jeunes de se retrouver et de réfléchir sereinement sur leur avenir. Les plannings et leurs contenus ont été particulièrement bien reçus par les jeunes. Ces programmes qui indiquent avec précision les activités de la semaine fixent un cadre rassurant et les jeunes détenus peuvent, et sont encouragés, à participer à leur conception.

A noter que ce planning se fait autant que possible en lien avec les autres intervenants (OSC/ONG ou services de l'Etat) présents dans les EP, ceci pour favoriser une complémentarité des activités de chacun.

Rédaction de rapport de comportement

L'action prévoyait la mise en œuvre de rapports de comportements à destination des magistrats et un projet éducatif à réaliser pour 80 % des jeunes. Depuis le début des interventions auprès des jeunes détenus de Niamey et Zinder, il y a eu une volonté forte de travailler en étroite collaboration avec les juges des mineurs locaux. Ceux-ci ont apprécié notre initiative et ainsi la collaboration s'est développée rapidement et sans difficultés.

- Le « formulaire individuel de préparation à la réinsertion » a été conçu en lien avec les juges des mineurs et doit permettre de mieux appréhender la libération de chaque mineur, en cela il constitue une pièce centrale du projet éducatif. Il est également un outil de concertation avec les autres acteurs sociaux intervenant en détention (assistantes sociales du Ministère de la justice et du Ministère de la promotion de la femme et protection de l'enfant, psychologues de l'ONG COOPI, VNU de l'ANAJJ...). Cet outil est rempli pour 100% des mineurs à Niamey et en cours d'assimilation à Zinder.
- Un canevas de rapport de comportement a été présenté au Juge des mineurs lors de la réunion du **21 juillet 2016**, en présence du Juge des mineurs du 1er cabinet et de l'assistante sociale du Service social du TGI hors-classe de Niamey. L'outil a été validé par les juges des mineurs du TGI de Niamey. Ils ont toutefois apporté des recommandations pour l'améliorer et le rendre plus adapté à la pratique judiciaire. Cet outil est sensiblement différent du rapport de comportement pour les mineurs en détention. L'absence du juge des mineurs liée à ses vacances judiciaires durant le mois d'août 2016 n'a pas encore permis de rendre l'outil pleinement effectif.

L'objectif premier pour la deuxième année du projet est de rendre l'outil rapport de comportement effectif et d'améliorer ainsi les comptes rendus du travailleur social à l'attention du juge à propos des

mineurs détenus. L'objectif second est de développer une appropriation de l'outil par les services de l'Etat présents dans les Maisons d'arrêt du Niger. Cette ambition répond à un besoin du juge des mineurs du 1^{er} cabinet du TGI de Niamey : il a exprimé un regret sur le manque d'informations qu'il détient à propos de l'évolution des jeunes durant leur détention. Enfin, il est nécessaire de tenter de proposer une défense judiciaire pour certains mineurs. La plupart des mineurs ne disposent pas d'avocats et cela va à l'encontre des Droits Humains.

Accompagnement au tribunal.

Pour l'EP Niamey, entre le 14 avril et le 18 novembre 2016, il y a eu :

- **66** suivis au Tribunal de Grande Instance ;
- **8** ordonnances délivrées à l'assistant social de GD par le tribunal de mineurs de Niamey afin d'accélérer l'instruction des dossiers criminels. Sur ces 5 ordonnances :
 - 3 sont aux fins psychiatriques ;
 - 1 aux fins médicales ;
 - 1 autre aux fins de suivi éducatif ;
- **55** entretiens de suivi judiciaire effectué par l'assistant social de Grandir Dignement au TGI hors-classe de Niamey avec les juges des mineurs, le doyen des juges d'instruction et membre du pôle antiterroriste, le juge d'instruction du pôle antiterroriste, et le 1^{er} substitut du procureur.

Pour l'EP Zinder, entre début mai et le 18 novembre 2016, il y a eu :

- **9** suivis au Tribunal de Grande Instance ;
- **6** enquêtes sociales réalisées par l'Assistant Social à la demande du juge des mineurs ;
- **7** entretiens de suivi judiciaire effectué par l'assistant social de Grandir Dignement avec le juge des mineurs du TGI de Zinder ;
- **11** entretiens de suivi judiciaire effectué par l'assistant social de Grandir Dignement avec selon le procureur du TGI de Zinder.

Activité 1.6 Mettre en place des formations professionnelles et alphabétisation (établissement Niamey et Zinder)

En tant que mécanismes de réinsertion socioprofessionnelle, la formation professionnelle et l'alphabétisation sont essentielles dans le milieu carcéral. Pour le cas de Niamey, la mise en place de ces différentes formations ont été progressives et respectueuses des interventions des autres acteurs présents. Ainsi, le SEJUP a mis en place des activités de formation professionnelle jusqu'au début du mois d'août. Grandir Dignement a préféré prendre le temps d'échanger et de créer une collaboration avec ce service afin que nos formations professionnelles répondent à un vrai besoin et ne fassent pas doublons avec les activités déjà mises en œuvre par d'autres acteurs.

Sur les deux établissements pénitentiaires, le travail suivant a été mené en amont :

- Enquête auprès des personnes mineures en détention afin d'identifier les besoins et les motivations des jeunes en matière de formations professionnelles ;
- Choix de formations professionnelles proposées ;
- Séances de sensibilisation afin d'expliquer les modalités des formations professionnelles ;
- Proposition d'inscription pour l'ensemble des personnes mineures.

Le dispositif de la formation professionnelle est opérationnel à l'EP Niamey :

❖ Formation couture initié le 6 août 2016 et qui est permis à travers :

- L'achat de **5** machines à coudre
- Le recrutement de **2** encadreurs prestataires

Au vu du nombre important de personnes mineures souhaitant effectuer la formation, il a été décidé d'organiser des cycles de 5 mois afin de proposer un roulement des participants.

- Le 1er cycle a débuté en août 2016. Il bénéficie à **40 jeunes** (soit 4 groupes de 10 personnes).
- Chaque groupe bénéficie de 2 heures de formations/semaine (soit au total 8 heures effectuées par le formateur). A préciser que lors de la rupture d'activité du Sejup (août et septembre 2016) et afin d'éviter une oisiveté, le nb d'heures dispensées a été augmenté (4 heures/jeune/semaine soit au total 12 heures effectuées par le formateur).

❖ Alphabétisation initié le 6 août 2016 et qui est permis à travers :

- L'achat de fournitures d'alphabétisation
- Le recrutement d'un prestataire alphabétiseur
- Il a été mis en œuvre 4 groupes de 13 personnes environ soit 52 jeunes bénéficiaires. Chaque groupe bénéficie de 2 heures/semaine d'alphabétisation. A noter que le SEJUP propose des cours de remise à niveau en grand groupe c'est-à-dire un cours collectif s'adressant simultanément à la totalité des jeunes. GD a pour sa part concentré son activité d'alphabétisation sur les jeunes les plus en difficultés et en proposant de petits groupes d'élèves.

- Depuis octobre, l'alphabétiseur se rend également au quartier des femmes et enseigne donc aux filles mineures et à certaines femmes volontaires.

Le dispositif de la formation professionnelle est opérationnel dans l'EP Zinder pour les mineurs en détention :

- ❖ Formation mécanique moto initié le 01 septembre 2016 et qui est permis à travers :
 - L'achat des outils et matériels / lubrifiant moteur ;
 - Le recrutement d'un prestataire
 - 4 groupes * 13 jeunes
 - 2 heures d'enseignement hebdomadaire par groupe (soit présence du formateur 8 heures/semaine)

- ❖ Formation couture initié le 01 septembre 2016 et qui est permis à travers :
 - L'achat de fournitures de machines à coudre
 - Le recrutement d'un prestataire 4 groupes * 13 jeunes
 - 2 heures d'enseignement hebdomadaire par groupe (soit présence du formateur 8 heures/semaine)

- ❖ Alphabétisation/remise à niveau initié le 8 septembre 2016 et qui est permis à travers :
 - L'achat de fournitures d'alphabétisation
 - Le recrutement d'un prestataire alphabétiseur
 - 4 groupes * 13 jeunes
 2 heures d'enseignement hebdomadaire par groupe (soit présence du formateur 8 heures/semaine)

La totalité des personnes mineures (soit 35 détenus) bénéficient de l'alphabétisation et d'au minima 1 formation professionnelle. Certaines personnes mineures particulièrement motivés participent aux 2 formations professionnelles et à l'alphabétisation/remise à niveau.

Actuellement, l'ensemble des mineurs (100%), des 2 établissements cibles, bénéficient de formations et d'une remise à niveau/alphabétisation. Sur l'EP de Zinder, l'ensemble des jeunes participe aux formations proposées par Grandir Dignement. Sur l'EP de Niamey, les jeunes bénéficient soit des formations du SEJUP soit de celles de GD. En fonction des lieux, divers formations sont proposées : couture, mécanique et alphabétisation. Les impacts sont positifs et l'action favorise une prise en charge adaptée de ces jeunes, pour qui l'accès à une formation et non-seulement un Droit Humain mais aussi une nécessité dans le cadre de leur réinsertion. Les jeunes subissent moins l'oisiveté et peuvent se projeter dans une formation et un métier. Ils sont valorisés et ont leurs compétences renforcées. Afin que ce résultat ait

encore plus d'impact, il est nécessaire à terme de créer plus de ponts entre la formation et le secteur des professionnels d'une part, et de faire reconnaître officiellement ces formations d'autres parts. Ces actions seront menées pour cette seconde année.

Activité 1.7 Rédiger un document proposant un schéma d'intervention globale approprié aux besoins des mineurs incarcérés et présenter ce schéma devant les Autorités

Cette activité est prévue pour la deuxième phase du projet, plusieurs phases successives seront mises en œuvre :

- Création du schéma globale ;
- Présentation du schéma globale d'accompagnement des mineurs en détention ;
- Diffusion aux autorités et OSC.

b. Activité 2 : Dispositif de mesures alternatives à la détention

Activité 2.1 : Concevoir des séances de concertations avec le Ministère de la Justice permettant l'amélioration des législations

Les concertations avec le Ministère de la justice se poursuivent toujours avec la bienveillance du Ministre et de ses collaborateurs. Elles doivent permettre de rendre la mesure la plus adaptée possible. L'objectif est également d'impliquer l'ensemble des acteurs concernés et qu'ils puissent chacun participer à l'élaboration du projet. L'idéal serait que cette mesure devienne progressivement une mesure pleinement étatique et que l'appropriation par l'Etat soit réelle. L'alternative à la détention devrait prendre le pas sur la détention en ce qui concerne les mineurs. Plusieurs rencontres ont également eu lieu avec les services déconcentrés en vue de l'application de la nouvelle loi (en lien avec la problématique des mineurs présumés en lien avec un groupe terroriste) qui sera adoptée par le parlement à la session d'Octobre 2016. Après les rencontres avec les juges de Mineurs, le Doyen des Juges, le Juge des Mineurs du pôle anti-terroriste, GD a introduit une demande d'audience au Procureur de la République pour échanger dans le même temps sur les dispositions juridiques et la nouvelle loi.

Activité 2.2 : Réactiver et soutenir les systèmes de mesures alternatives déjà existantes (TIG/SEJUP)

A ce niveau, Grandir Dignement a pris part successivement à :

- Atelier d'installation du Comité national chargé du suivi de l'application du Travail d'Intérêt Général (TIG) dans les juridictions pour mineurs le 19 juillet 2016 organisé par la Direction de la protection judiciaire juvénile (Grandir Dignement était la seule organisation non-étatique représentée à l'occasion) ;
- Journée d'informations et de sensibilisations sur ledit comité le 12 août 2016 organisée par la Direction de la réinsertion du Ministère de la justice.

Grandir Dignement s'affirme donc comme un partenaire pour la réactivation des TIG au Niger. Le plaidoyer actuel consiste à intégrer le Comité national en tant qu'acteur de mise en œuvre. La deuxième année du projet doit consister à s'inscrire dans la mise en œuvre effective des TIG en soutien au Ministère de la justice et aux juges des mineurs.

Activité 2.3 : Effectuer un projet pilote de système de mesures de libertés surveillés sur Niamey

Grandir Dignement est en phase de conception d'un projet-pilote novateur relatif à une mesure alternative à la détention provisoire intitulé PEMO (Placement éducatif en milieu ouvert).

Le projet s'inscrit pleinement dans la Politique Nationale de la Protection Judiciaire Juvénile (PNJJ) pour la période 2014-2018 qui vise à travers ses interventions prioritaires d'adopter des mesures alternatives à l'incarcération des mineurs en conflit avec la loi.

Le dispositif lié à ce projet trouve son fondement juridique à l'article 18 de la loi n°2014-72 du 20 novembre 2014 déterminant les compétences, les attributions et le fonctionnement des juridictions pour mineurs au Niger. Il concernerait dans un premier temps seulement Niamey en tant que projet-pilote à l'essai.

Au cours de plusieurs réunions avec nos partenaires, le premier draft du projet a été affiné pour mieux s'adapter à la réalité du Niger :

- **Le 21 juillet 2016**, réunion avec le Juge des mineurs du 1^{er} cabinet. Présentation du projet PEMO et réaction très positive du Juge qui nous a également donné des idées d'amélioration (ex : la durée devrait être renouvelable au cas par cas à l'instar de la durée de détention provisoire).
- **Le 27 juillet 2016**, réunion à l'Unicef avec l'Experte sur la justice des mineurs. Présentation du projet PEMO, accueil très positif, et elle nous a demandé de lui envoyer un budget détaillé.
- **Le 16 septembre 2016**, nouvelle réunion avec l'Experte justice des mineurs à l'Unicef. Retour sur le budget et présentation des nouveautés pour mieux adapter le projet au contexte local (ex : volet sensibilisation prévu pour les autorités nationales et le grand public).
- **Le 10 octobre 2016**, présentation du projet PEMO à l'Unicef en présence de 2 représentants Unicef ; la Directrice régionale de la protection de l'enfance ; les 2 juges des mineurs du TGI hors-classe de Niamey ; un représentant de la Direction de la Protection Judiciaire Juvénile. La réunion permis aux différents participants d'émettre des commentaires et d'améliorer le projet pour le rendre plus crédible et adapté à la réalité nigérienne.
- **Le 1^{er} novembre 2016**, présentation du projet PEMO à la Commissaire responsable de la brigade des mineurs au service central de la police. Prise en compte de ses observations pour améliorer le projet et le rendre efficace dès la garde à vue des mineurs soupçonnés d'infraction.

c. **Activité 3 : Plaidoyer, sensibilisation et renforcement des compétences**

Activité 3.1 : Rédiger une étude et un plaidoyer national comprenant des recommandations à l'égard des autorités.

La rédaction de l'étude est prévue pour la seconde année de l'action. Les conditions de sa réussite sont en cours d'élaboration actuellement. Grandir Dignement en lien avec les équipes terrain de Prisonniers Sans Frontières, rassemble depuis juin 2016 des éléments statistiques sur les effectifs et les conditions de détention des mineurs dans les 6 EP concernés.

Par ailleurs, Grandir Dignement a prévu des fiches statistiques ciblant les 2 EP où l'association intervient. Ces fiches permettent de dégager des tendances et évolutions sur la détention des mineurs dans les deux plus grands EP du Niger (effectifs additionnés en septembre 2016 : 140 environ).

La récupération et l'analyse de ces différentes informations pourront permettre de réaliser l'étude et le plaidoyer. Enfin, pendant la deuxième année du projet, il est prévu des visites de terrain permettant de mieux comprendre les réalités de la détention au-delà de Niamey.

Activité 3.2 : Effectuer des sensibilisations à destination des forces de l'ordre, communautés locales.

A Niamey :

Les sensibilisations ont débuté le **16 juin 2016** avec la Journée mondiale de l'Enfant africain. A cette occasion, un événement a été organisé dans le quartier des mineurs de Niamey. Cet événement a été organisé de façon collaborative par la Direction Régionale de la Protection de l'Enfance et par Grandir Dignement (initiateur). Le Coordinateur national de Grandir Dignement a pu faire un plaidoyer pour que des efforts soient menés sur la question de la réinsertion des mineurs détenus. Le Coordinateur national de Prisonniers Sans Frontières était également présent.

Cette sensibilisation s'est tenue en présence de représentants du Ministère de la justice (Directeur de la réinsertion et Direction de l'action sociale), de la Brigade des Mineurs, du Gouvernorat de Niamey, du Ministère de la promotion de la femme et protection de l'enfant, de l'Unicef, du CICR, de l'ONG Save The Children, de l'Association Nationale de Défense des Droits de l'Homme, de COOPI et de Solthis. Ces différentes structures ont été invitées à visiter les dortoirs pour désigner les vainqueurs. Des prix ont été remis aux jeunes ayant montré le plus d'efforts dans l'entretien de leur dortoir. L'événement a également récompensé les meilleurs artisans parmi les détenus mineurs (confection de bijoux).

A Zinder :

Il n'y a pas encore eu de sensibilisations à destination des forces de l'ordre et des communautés locales, toutefois celles-ci sont prévues pour la 2^{ème} année du projet lorsque l'équipe terrain locale aura eu plus de temps auprès des mineurs détenus et mieux compris les problématiques de leur détention et réinsertion.

D'autres sensibilisations seront organisées lors de la deuxième année du projet, notamment en lien avec la promotion des mesures alternatives à la détention aptes à faire reculer la détention des mineurs au Niger.

Activité 3.3 : Concevoir un séminaire de renforcement des compétences rassemblant PRSF, Gd, Administration Pénitentiaire, Magistrats, Infirmiers Volet hygiène/soins Volet alimentaire Volet accès au droit Volet éducation & réinsertion

Le séminaire qui s'est tenu du 19 au 23 septembre 2016 a permis de rassembler les Régisseurs ou leurs adjoints et les Majors-infirmiers des 6 établissements pénitentiaires concernés par le projet. Au cours de cette semaine de formation interactive, les participants au séminaire ont été conduits à une réflexion sur les particularités du développement d'un adolescent, sur l'amélioration des connaissances des maladies et des principes d'hygiène, sur les nécessités d'une alimentation variée et équilibrée et sur les particularités des règles de procédure pénale concernant les mineurs et le rôle de chaque acteur de cette procédure.

Récapitulatif des thèmes et problématiques abordés durant le séminaire :

Hygiène/Santé	Alimentation et Besoins nutritionnels des mineurs	Droits de l'enfant et accès au droit	Éducatif et réinsertion social
<p>Prévention des risques sanitaires</p> <p>Prévention des maladies contagieuses et/ou transmissibles</p> <p>Comment conduire des activités avec les détenus visant la prévention sanitaire ?</p> <p>Mise en place d'un comité hygiène (constitué du chef d'établissement, de membres du personnel (FNIS), du personnel soignant, des visiteurs de prison formés lors du stage de lancement, des représentants des détenus mineurs.)</p> <p>Le rôle de ce comité est de contribuer par des réunions périodiques à la protection de la santé des détenus et du personnel par le maintien de mesures d'hygiène</p> <p>Élaboration d'une feuille de route par établissement/ calendrier d'activités.</p>	<p>Identification des besoins nutritionnels spécifiques des mineurs (effectuer le rapprochement avec les rations alimentaires quotidiennes données dans chaque établissement)</p> <p>Déterminer les compléments alimentaires nécessaires et solutions possibles (complément nutritionnel, jardin maraîcher...)</p>	<p>Culture des droits de l'Homme et spécialement aux droits des mineurs en faisant référence aux textes internationaux et aux textes nigériens</p> <p>Droits fondamentaux des personnes privées de liberté et renforcement ses compétences et les capacités des visiteurs de prison PRSF à agir pour leur respect.</p> <p>Parcours Pénal des mineurs (permettre une meilleure connaissance du parcours pénal d'un mineur et du rôle des différents acteurs de la procédure les concernant.)</p>	<p>Qui sont les personnes mineures incarcérées ? (meilleure compréhension de ce qu'est l'adolescence)</p> <p>Quand une jeune devient un « délinquant » (les facteurs qui favorisent l'acte de délinquant »)</p> <p>Limite et autorité. Qu'est-ce que l'autorité ? (<i>Théâtre-image</i>)</p> <p>Comment gérer une situation en faisant preuve d'autorité ? (<i>théâtre improvisation</i>)</p> <p>Comment intervenir pour prévenir la maltraitance ? (<i>théâtre forum</i>)</p> <p>Comment accompagner un mineur en détention ? Qu'est-ce qu'un suivi éducatif ?</p> <p><i>Sur le volet éducation, la pédagogie utilisée serait principalement la forme participative.</i></p>

Activité 3.4 : Créer un comité de pilotage

Lors de la réunion de présentation de l'action à l'UNICEF le **12 février 2016**, le souhait de GD de développer un comité de pilotage durant l'action a été mentionné. Les représentantes de l'UNICEF, la Responsable protection ainsi que l'Experte en protection de l'enfance, ont mis en garde Grandir Dignement sur l'opportunité de développer un tel comité : ainsi ils ont notifié qu'il existe déjà une plateforme de concertation des acteurs de la détention qui avait été créée mais en sommeil depuis 2016. L'UNICEF nous a ainsi recommandé de chercher à réactiver ce mécanisme institutionnel/société civil plutôt que créer un nouveau comité qui aurait une logique pérenne très relative.

Le **09 mars 2016** lors de la réunion avec la Directrice Générale de l'Administration, de la Sécurité Pénitentiaire et de la Réinsertion, celle-ci a clairement exprimé sa désapprobation sur la création d'un tel comité en donnant également sa préférence à la réactivation de la plateforme des acteurs de la détention.

Le **28 avril 2016**, lors de notre première audience avec le Ministre de la justice, celui-ci a montré son intérêt pour une réactivation de la plateforme, en demandant notamment à la Directrice Générale de l'Administration, de la Sécurité Pénitentiaire et de la Réinsertion (DGASP/R) de prendre en main ce dossier.

En prenant acte de ces différents avis, Grandir Dignement et Prisonniers Sans Frontières ont pris conscience que ce comité n'était pas réellement en phase avec le contexte institutionnel actuel. Le dispositif relatif à la Plateforme semble plus adapté, au moins sur la problématique de la détention des mineurs.

Le **20 octobre 2016**, sur l'initiative de la Responsable de l'ONG Solthis, le Directeur de la réinsertion, les représentants des ONGs Solthis, Grandir Dignement et Search For Common Ground se sont rassemblés pour étudier la possibilité d'une réactivation de la Plateforme des acteurs du milieu carcéral. Depuis cette date, de nombreux échanges ont été effectués pour avancer vers une réactivation de ce mécanisme majeur et vertueux en ce qui concerne le milieu carcéral.

2. Liens avec les résultats attendus

Rappel des résultats attendus :

Résultat 1	Un accompagnement des personnes mineures en détention de 6 EP (Niamey, Maradi, Zinder, Birni N’Gaouré, Say, et Tillabéry est mis en place sur les volets médical, alimentaire, accès au droit, une présence de Travailleurs Sociaux est quotidienne, des formations scolaires et /professionnel et suivi éducatif sont misent en œuvre.
Résultat 2	Un dispositif de mesures alternatives à la détention des personnes mineures fonctionnel est ouvert sur Niamey.
Résultat 3	Une meilleure prise en considération de la question des personnes mineures en conflit avec la loi par les acteurs étatiques et non-étatiques est atteinte.

Les résultats obtenus jusqu’à présent sont globalement positifs et concernent une première année de l’action qui a été marquée par 3 premiers mois d’installation de l’association Grandir Dignement nouvellement établie au Niger (recrutements, démarches administratives visant la reconnaissance par l’Etat, acquisition d’un local et d’un véhicule, prises de contact avec les principaux partenaires identifiés...).

Afin de permettre le lancement des activités, plusieurs éléments ont été nécessaires :

- Recrutement pour Grandir Dignement de personnel qualifié,
- Constitution d’équipes de bénévoles sur les EP d’intervention de PRSF
- Démarches administratives et signatures d’un protocole de collaboration auprès du Ministère de la Justice

Il est certain que les mineur(e) en conflit avec la loi présents dans les 6 établissements pénitentiaires ciblés sont mieux protégés et accompagnés depuis le début du projet. Dans ce sens le résultat n°1 concernant l’intervention en milieu carcéral est déjà en grande partie atteint, mais doit être poursuivi et renforcé avec plus de collaboration avec les services de l’Etat, ceci dans une logique de pérennisation. Ce constat positif doit toutefois être nuancé par le fait que l’intervention en milieu carcéral dans les 6 établissements a connu un lancement échelonné dans le temps selon les lieux d’intervention, ceci pour différentes raisons (délai de signature du Protocole de collaboration avec le Ministère de la

Justice ; report du séminaire prévu initialement en avril). On peut noter que l'amélioration des conditions alimentaires des mineur(e)s incarcéré(e)s, leur situation médicale/hygiénique, leur suivi juridique, représentent cumulativement une contribution au respect des droits fondamentaux des enfants (objectif global n°1). L'intervention a également permis l'accélération du traitement des dossiers judiciaires des mineurs grâce à la bonne collaboration avec les juges des mineurs. Cette accélération qui s'inscrit dans l'esprit de l'article 37 de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (CIDE) va ainsi dans le sens de la promotion d'un état de droit où l'Etat respecte dans la pratique ses engagements internationaux (objectif global n°2).

Concernant le résultat n°2 relatif aux mesures alternatives à la détention, cette première année de l'action vise la mise en place du dispositif et la concertation avec les acteurs du secteur. Le résultat n°3 visé par l'action est en cours de réalisation avec des temps de sensibilisation et d'autres temps de formation des acteurs étatiques et non étatiques. Le travail de collaboration avec les juges des mineurs via les efforts des assistants sociaux de Grandir Dignement a contribué à renforcer leur mission d'instruction (ex : assistants sociaux facilitant la présence familiale, récupération des expertises psychiatriques, préparation des jeunes aux audiences, médiations familiales...). De plus, le séminaire de septembre et l'atelier interne du mois de juin 2016 ont chacun permis de renforcer le rôle des acteurs étatiques et non-étatiques œuvrant en faveur des Droits Humains (objectif global n°3).



Prisonniers Sans
Frontières